

Nombre de conseiller	'S	Date de la convocation : 12/02/2022
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation: 15/02/2022
Pouvoirs:	10	
Votants:	32	Affichage du compte rendu : 22/02/2022

<u>Présents</u>: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.

Absents ayant remis pouvoir:

M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M BADOIL Roland

Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR

Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Safi BOUKACEM

Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à M Gérard DUPLAT

Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD

Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Christian NEUVILLE

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE

Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUE donne pouvoir à M Daniel MALOSSE

M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET

M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel JULLIEN

Absents ou excusés:

Mme Fatima FERNI absente excusée.

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2022 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Délibération n° 2022 02 21 n° 01 VIE MUNICIPALE- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4, **Vu** le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Madame Frédérique DAMON a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal le 14 février 2022,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que Monsieur BARCET Sylvain est le suivant de la liste "Ensemble pour Vaugneray". Il a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Prend acte de l'installation de M Sylvain BARCET en qualité de conseiller municipal; **Prend acte** de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Sylvain BARCET. Il ajoute que Monsieur Sylvain BARCET a déjà participé au comité d'évolution durable et qu'il est très content de le retrouver au sein du conseil municipal.

Délibération n° 2022 02 21 n° 02 : FINANCES - Débat d'orientations budgétaires - Exercice budgétaire 2022.



Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Monsieur Daniel MALOSSE, adjoint aux finances présente les éléments de préparation budgétaire, notamment l'analyse prospective.

Monsieur Philippe LARGE, adjoint à l'optimisation des finances note une hausse des recettes en 2023 dans le document présenté. Il se demande si la commune attend une recette particulière.

Monsieur Daniel MALOSSE répond par la négative et indique que le taux de subvention varie en fonction des investissements projetés.

Monsieur Gerbert RAMBAUD appelle à prudence dans les années à venir. L'augmentation du PIB en ce début donne selon lui une vision faussée.

Monsieur Daniel MALOSSE ajoute que l'augmentation du PIB n'a pas pour conséquence d'augmenter les recettes locales. Sur le budget annexe, certaines opérations sont désormais équilibrées et permettent de dégager des recettes.

Monsieur Gérard DUPLAT, adjoint aux travaux remarque que le taux de taxe foncière est passé de 14,92 à 25%.

Monsieur le Maire explique que le taux de la commune s'est ajouté au taux du Département à la suite de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur Daniel MALOSSE ajoute qu'au niveau intercommunal, le produit de la taxe d'habitation a été remplacé par le versement d'une quote-part de la TVA.

Monsieur le Maire explique que le département perçoit lui-aussi une partie de la TVA et qu'il s'en sort plutôt bien cette année. Toutefois, la TVA est une recette plus risquée puisque si l'économie ralentit, les recettes du Département peuvent baisser.

Monsieur Daniel MALOSSE rappelle qu'à ce stade, la commission des finances a proposé plusieurs orientations budgétaires : des investissements récurrents, réseaux, voiries, éclairage public... des travaux d'agrandissement de la crèche.

Monsieur Gerbert RAMBAUD souligne les difficultés pour certaines activités commerciales de trouver des locaux. Il s'interroge sur la pertinence de créer une zone commerciale.

Monsieur le Maire répond qu'un projet de création d'une zone tertiaire est en cours sur Brindas.

Monsieur Daniel MALOSSE ajoute que le projet n'est pas finalisé.

Monsieur le Maire explique que les services de l'Etat ne voient pas d'un très bon œil la création de nouvelles zones commerciales alors que dans des zones existantes, les lots ne sont pas encore commercialisés ou occupés.

Monsieur Gerbert RAMBAUD constate qu'une telle position va à l'encontre d'une politique de proximité. Il s'agit de trouver un juste équilibre.

Monsieur le Maire poursuit la présentation avec de nouveaux projets comme l'agrandissement de la médiathèque mais également le devoir de réfléchir à un nouveau bâtiment scolaire.

Monsieur Safi BOUKACEM souligne la nécessité de penser aux réseaux. Il annonce que les études sont programmées en 2022. L'idée est de mutualiser les moyens.



Le Conseil municipal procède au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 au vu du rapport d'orientations budgétaires et des documents présentés en séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 9 février 2022,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur l'exercice 2022 au vu du rapport d'orientations budgétaires.

Délibération n° 2021 02 21 n°03: FINANCES - Budgétisation de la contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) – Exercice 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité du SYDER a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales.

La part incombant à la commune nouvelle de Vaugneray s'élève à 29 555, 70 €. (pour mémoire, 30 556,80 €- année 2021)

Cette participation peut être budgétisée soit totalement soit en partie, le reste étant alors fiscalisé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la totalité de cette participation au budget primitif 2022.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2022 soit à 29 555, 70 €; **Dit que** cette participation sera prévue au compte 65541.814 "Contributions au fonds de compensation des charges territoriales" du budget communal 2022.

Délibération n° 2021 02 21 n°04 : ASSOCIATIONS – Approbation d'une avance de trésorerie au profit de l'association Jardin des découvertes.

A travers l'animation de jardins partagés, l'association Jardin des découvertes participe activement à la promotion du vivre-ensemble et à la réalisation d'actions respectueuses de l'environnement. Ainsi, elle propose une dizaine de parcelles à cultiver en collaboration avec des bénévoles passionnés et des jardiniers amateurs.

L'association souhaite procéder à des travaux d'aménagement dans les jardins existants notamment l'installation de cuves pour la récupération des eaux pluviales pour un montant total estimé à 14 242 € TTC. Pour mener à bien ce projet, l'association a reçu le soutien de l'Etat par l'attribution d'une subvention d'un montant 11 393€.

Or, le fonctionnement de l'association ne permet de disposer de la trésorerie nécessaire à l'avance de cette subvention. Aussi, elle sollicite la commune pour une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée pour un montant de 7 975 €.

Le remboursement de l'avance interviendra au plus tard après le versement du solde de la subvention.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette avance de trésorerie et de l'intérêt du projet pour la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie pour le montant sollicité.



Monsieur Henri COQUARD, adjoint à la voirie demande la consistance des travaux.

Monsieur le Maire répond que les travaux portent notamment sur la création d'une serre et l'installation d'une cuve de récupération d'eaux de pluie.

Madame Yolande CHAREYRE remarque une erreur sur le montant dans le projet de délibération.

(projets de délibération et de convention modifiés en séance)

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le courrier sollicitant une avance de trésorerie, Vu le projet de convention annexé,

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Autorise le versement à l'association Jardin des découvertes d'une avance de trésorerie non rémunérée et remboursable pour un montant de 7 975€ pour mener les travaux objet de la subvention accordée par l'arrêté préfectoral n°11_109_69; Approuve la convention financière « avance de trésorerie » définissant les modalités de versement et de remboursement de ladite avance.

Délibération n° 2021 02 21 n°05 : ASSOCIATION - subvention exceptionnelle à la MJC de Vaugneray dans le cadre d'un festival des écoles.

Du 21 au 25 mars 2022, le Théâtre le Griffon innove cette saison, en proposant une semaine de programmation jeune public, spécialement destinée aux structures scolaires de Vaugneray.

Outre la présentation des spectacles retenus en collaboration avec les équipes enseignantes, la MJC souhaite mettre en place plusieurs actions permettant aux enfants de découvrir plusieurs facettes de l'univers du théâtre. Le plan de financement de l'action serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Prestations artistiques	7 815 €	Entrées/ billetterie élèves	5 100 €
Prestations technicien	1 560 €	Mairie de Vaugneray	3 300 €
Location matériel technique	200€	MSA Rhône	2 000 €
Transports Saint-Laurent de	235 €		
Vaux			
Accueil (repas, catering)	430€		
Administratif /	160€		
communication			
TOTAL	10 400 €	TOTAL	10 400 €

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 300 € pour soutenir la MJC dans l'organisation de 1er festival à destination l'ensemble des élèves de la commune.

Monsieur le Maire se rappelle que la commune apportait son soutien au festival Art scène organisé par la MJC. Elle prenait à sa charge l'installation des gradins dans la salle des fêtes (environ 19 000 €).

Monsieur Gérard DUPLAT demande l'âge des enfants concernés par l'évènement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'élèves des écoles élémentaires.

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande si l'animation est proposée aux deux écoles.

Monsieur le Maire répond toutes les écoles publique et privée, l'OVE, l'école de la découverte.

Monsieur Safi BOUKACEM demande si on connait déjà le nombre d'enfants concernés.

PV du conseil municipal du 21 février 2022 Page 4 sur 22



Monsieur le Maire répond que cela dépend de l'enseignant.

Monsieur Safi BOUKACEM se réjouit du projet et rappelle la chance de la commune de disposer d'une MJC.

Madame Chantal ROCHE est également très contente que la manifestation soit proposée à tous sans distinction.

Monsieur Daniel MALOSSE ajoute que les écoles répondent très bien aux projets culturels proposés et sont en attente d'animations.

Monsieur Edouard WILLEMIN demande si les animations sont gratuites.

Monsieur le Maire répond qu'une participation est demandée aux familles.

Monsieur Edouard WILLEMIN se demande si toutes les familles pourront payer.

Madame Béatrice DUMORTIER, adjointe à la politique éducative locale et aux affaires sociales répond que le sou des écoles propose en général d'accompagner les familles qui ne pourraient pas payer.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la demande de l'association

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide d'accorder à la MJC de VAUGNERAY une subvention de 3 300 €;

Dit que le mandatement sera prélevé au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget, régulièrement approvisionné.

Délibération n° 2021 02 21 n°06: URBANISME - Délibération motivée du Conseil municipal justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUS au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle le souhait municipal d'engager une modification du PLU qui aura pour objet, en partie, d'ouvrir à l'urbanisation la zone à urbaniser AUS située sur le secteur de "La Maletière". Cette zone s'étend sur 1,40 hectares. Les objectifs poursuivis sont de compléter l'urbanisation du centre de vie, d'achever le bouclage viaire des quartiers au nord du centre ancien et de promouvoir un projet de mixité sociale et typologique.

L'article L.153-38 du code de l'urbanisme précise que lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Aussi, il importe d'analyser la consommation foncière qu'a connu la commune ces dernières années, les projets en cours d'instruction ainsi que les dents creuses existantes en zones urbaines et à urbaniser. Il importe également de mettre en évidence la faisabilité opérationnelle des différents sites, notamment pour les projets de mixité sociale.

LA CONSOMMATION FONCIERE ET L'EVOLUTION BATIE

Les permis de construire autorisés entre 2011 et 2021 ont mis en évidence la création de 486 logements dont 128 appartements, 173 logements semi-groupés et 185 logements individuels. En moyenne, 44 logements sont autorisés chaque année.

Ces données de terrain correspondent parfaitement aux objectifs bâtis affichés dans le PADD. Ce dernier prévoyait 552 nouveaux logements de 2006 à 2020 affichés dans le PADD (environ 40 / an).

PV du conseil municipal du 21 février 2022 Page 5 sur 22

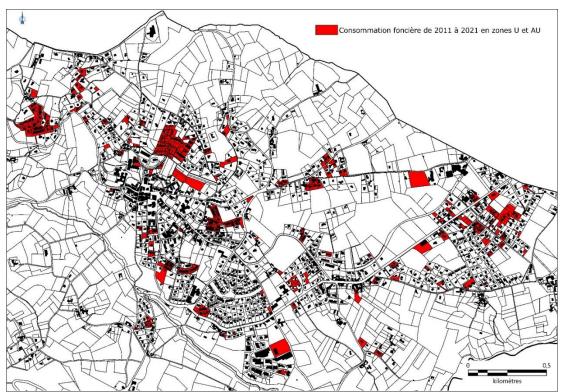


Les objectifs de mixité sociale ont également été remplis. A ce jour, 307 logements sociaux sont recensés sur le territoire et 90 sont d'ores et déjà actés. 24 sont programmés pour 2022.

		LOGEMENTS						
		Habitat individuel	Habitat groupé	Habitat collectif	TOTAL HABITAT	Divers (espaces collectifs lotissements)		
2011	FONCIER	10 591 m²	1 500 m ²	$0~\mathrm{m^2}$	12 091 m ²	0 m^2		
2011	Logements	11	2	0	13			
2012	FONCIER	18 767 m ²	15 626 m²	521 m ²	34 914 m ²	10 644 m²		
2012	Logements	22	51	4	77			
2013	FONCIER	$8\ 182\ m^2$	4 557 m²	764 m²	13 503 m ²	0 m^2		
2013	Logements	4	7	3	14			
p2014	FONCIER	12 894 m²	$5~006~{\rm m}^2$	$1 \ 338 \ m^2$	19 238 m²	9 191 m²		
p2014	Logements	16	24	24	64			
2015	FONCIER	23 857 m²	1 531 m ²	995 m²	26 383 m ²	$2\ 707\ {\rm m^2}$		
2013	Logements	32	8	14	54			
2016	FONCIER	18 604 m²	1 200 m ²	568 m^2	20 372 m ²	0 m^2		
2010	Logements	29	2	14	45			
2017	FONCIER	8 776 m²	983 m²	$0~\mathrm{m^2}$	9 759 m²	0 m^2		
2017	Logements	15	2	0	17			
2018	FONCIER	$7~618~\mathrm{m}^2$	13 007 m ²	697 m^2	21 322 m ²	9 007 m²		
2018	Logements	10	43	6	59			
2019	FONCIER	14 387 m²	$2~890~{\rm m}^2$	$7~047~{\rm m}^2$	24 324 m²	7 665 m²		
2017	Logements	20	14	63	97			
2020	FONCIER	8 576 m ²	4 818 m²	$0~\mathrm{m^2}$	13 394 m ²	0 m^2		
2020	Logements	11	20	0	31			
2021	FONCIER	8755 m^2	$0~\mathrm{m^2}$	$0~\mathrm{m^2}$	8 755 m ²	0 m^2		
2021	Logements	15	0	0	15			
TOTAL	FONCIER	141 007 m ²	51 118 m ²	11 930 m ²	204 055 m ²	39 214 m²		
TOTAL	Logements	185	173	128	486			

Reportée sur le cadastre, la consommation foncière de 2011 à 2021 peut être estimée à 25,86 ha pour les seuls logements. Chaque année, ce sont 2,4 hectares qui sont consommés en moyenne.





Localisation des projets autorisés entre 2011 et 2021

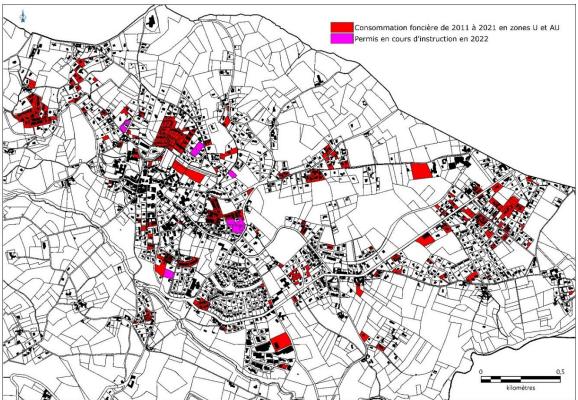
LES SITES EN COURS D'INSTRUCTION

Il importe également de prendre en compte les projets en cours d'instruction ou qui vont prochainement aboutir. Ce sont des «coups partis» (les espaces ne pourront satisfaire aux besoins futurs). Or, en un mois (janvier 2022), ce sont déjà 2,31 hectares qui vont partir à l'urbanisation.

	projet	m²
	FR IMMOBILIER (4 lots à batir)	1 722,00
Permis en cours d'instruction (début	SCCV LE TREFLE (ensemble immobilier de 27 logements)	5 010,00
d'année 2022)	SARL DRONAUD (41 logements individuels groupés)	9 596,00
	SARL ARVE LOTISSEMENTS délivré en 2021 (7 maisons en cours)	3 994,00
En cours d'étude (finalisation 2022)	Propriété communale 25, rue de la Maletière (projet d'aménagement avec OPAC)	2 816,00

23 138,00





Localisation des projets autorisés entre 2011 et 2021 et des projets en cours en 2022

ANALYSE DES DENTS CREUSES

Au regard des parcelles bâties et des projets en cours, il a été possible de définir des dents creuses. Trois catégories sont mises en évidence :

- Les parcelles non bâties ;
- Les parcelles bâties mais qu'il est possible de diviser aisément et dont la partie exploitable dépasse 1 000 m²;
- Les parcelles bâties mais qu'il est possible de diviser aisément et dont la partie exploitable est comprise entre 500 et 1 000 m²;

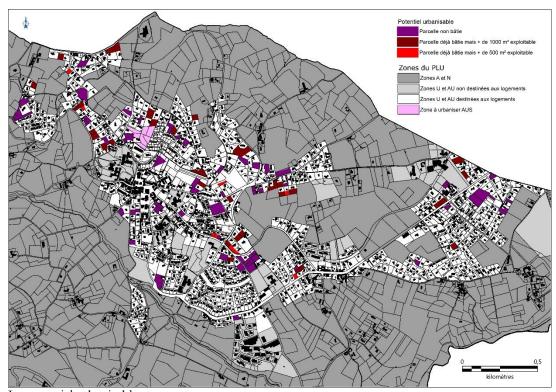
La première catégorie (parcelles non bâties) occupe un total de 9,75 hectares répartis sur environ 43 emprises disjointes (certaines parcelles sont accolées les unes aux autres et pourraient être mobilisées lors d'une même opération immobilière). En tenant compte d'une moyenne de 700 m² par logement, le potentiel théorique serait de 139 logements.

La seconde catégorie (parcelles bâties aisément divisibles avec 1 000 m² qui pourraient être rendus disponibles) occupe un total de 5,30 hectares pour 44 logements théoriques.

La troisième catégorie est résiduelle. Seules 9 parcelles seraient concernées (pour 9 nouveaux logements en théorie). Le potentiel théorique est estimé à 0,65 hectare.

Type de parcelles	Superficie totale (ha)	Nombre d'unités disjointes (env.)	Potentiel de logements (théorique)
Parcelles non bâties	9,75	43	139
Parcelles déjà bâties mais + de 1 000 m² exploitable	5,30	31	44
Parcelles déjà bâties mais + de 500 m² exploitable	0,65	9	9
Total	15,70	83	192





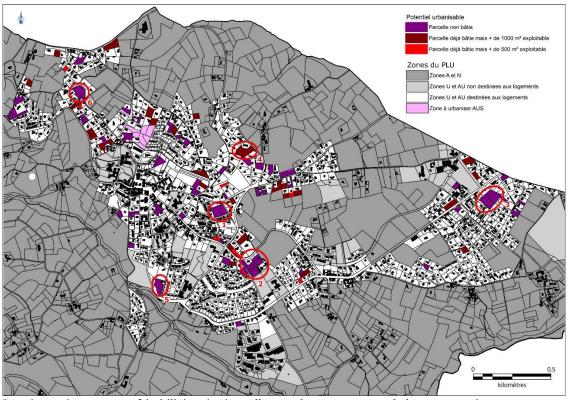
Le potentiel urbanisable

MISE EN EVIDENCE DES ESPACES MOBILISABLES POUR LES OPERATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

La commune de Vaugneray doit répondre à des objectifs de production de logements sociaux ambitieux au regard du PLH : 24 logements locatifs sociaux par an. Or, les opérations immobilières avec logements sociaux nécessitent du temps (il a fallu plus de 6 années pour que les programmes sur les secteurs de "La Maletière" ou "La Baviodière" puissent se concrétiser) et de l'espace.

La faisabilité opérationnelle des différents sites a été analysée en tenant compte d'une superficie minimale de 4 000 m² d'un seul tenant, aisément desservis. 6 sites répondent à ces critères : Site n°1 : 5 756 m² mobilisables ; Site n°2 : 9 162 m² mobilisables ; Site n°3 : 9 783 m² mobilisables ; Site n°4 : 5 480 m² mobilisables ; Site n°5 : 4 082 m² mobilisables ; Site n°6 : 4 516 m² mobilisables





Les sites présentant une faisabilité opérationnelle pour les programmes de logements mixtes

En tenant compte des programmes de logements collectifs et de logements semi-groupés depuis 11 années sur le territoire (301 logements sur 6,31 hectares), la densité moyenne est actuellement de 47,7 logt/hectare. Aussi, en théorie, les sites pourraient accueillir :

- Site n°1 (5 756 m²): 28 logements dont 9 locatifs sociaux (33%)
- Site n°2 (9 162 m²): 44 logements dont 15 locatifs sociaux (33%)
- Site n°3 (9 783 m²): 48 logements dont 16 locatifs sociaux (33%)
- Site n°4 (5 480 m²) : 26 logements dont 9 locatifs sociaux (33%)
- Site n°5 (4 082 m²): 20 logements dont 7 locatifs sociaux (33%)
- Site n°6 (4 516 m²): 21 logements dont 7 locatifs sociaux (33%)

Ainsi, 6 sites pourraient au mieux être mobilisés pour des logements locatifs sociaux. En l'absence de maîtrise publique, il n'est pas possible d'imposer plus de 33% de logements locatifs dans les opérations. Ainsi, au mieux, 63 logements locatifs sociaux seraient construits. En 6 années, cela équivaut à 10,5 logements locatifs sociaux par an. Durant ces années, la commune de Vaugneray va donc cumuler un retard de production en logements sociaux.

CONCLUSIONS

En théorie, 15,70 hectares sont disponibles au sein des zones urbanisables (U et AU réglementées) du PLU. Mais à ce potentiel théorique, il convient de prendre en compte :

- 1. La consommation annuelle des terrains: Depuis 2011, 2,4 hectares environ sont consommés chaque année pour du logement. De fait, s'il faut compter 6 années pour voir émerger un programme de logements mixtes (temps d'acquisition foncière, étude du projet d'aménagement, conventionnements, dépôt du permis, autorisation, début des travaux, etc.), le potentiel urbanisable aura été réduit à seulement 1,30 hectare. Les données de janvier 2022 (déjà 2,3 hectares en cours d'instruction ou d'étude) confirment que le potentiel urbanisable se réduit de plus en plus vite.
- 2. Sur les 15,70 hectares, il convient de s'intéresser aux sites où la faisabilité opérationnelle de projets denses, de mixité sociale, sont possibles. Or, comme démontré précédemment, seuls 6 sites semblent intéressants. D'ici 6 années, ces sites auront certainement été consommés



sans pour autant répondre aux besoins en logements locatifs sociaux (63 estimés alors qu'il en faudrait 144 dans le même temps). Des opérations moindres pourront compléter quelque peu ces données sur d'autres sites mais sans pour autant atteindre les objectifs du PLU

Les capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle de projets dans ces zones justifient donc l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUS. Pour sa part, la localisation de la zone AUS, sa superficie (1,40 hectare) et les futures acquisitions foncières de la commune justifient la faisabilité opérationnelle de programmes ambitieux de mixité sociale.



Périmètre de la zone AUS

A L'ISSUE DE L'EXPOSE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29;

Vu l'article L.153-38 du Code de l'urbanisme ;

Considérant la consommation foncière que la commune a connu ces dernières années, les dents creuses restantes et les sites mobilisables pour des opérations de mixité sociale;

Considérant que les capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle de projets dans ces zones justifient l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUS;

Considérant que la localisation de la zone AUS, sa superficie (1,40 hectare) et les futures acquisitions foncières de la Commune justifient la faisabilité opérationnelle de programmes ambitieux de mixité sociale.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Justifie l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUS au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ;

Donne autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU;

Sollicite de l'Etat, pour les dépenses liées à la modification du PLU, une dotation, conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'urbanisme;

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20, article 202);

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône et notifiée :



- Aux présidents du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil départemental du Rhône ;
- Au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains;
- Au président de la CCVL, compétente en matière de programme local de l'habitat;
- Aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture;
- Au président du Syndicat de l'Ouest lyonnais, compétent en matière d'élaboration, de gestion et d'approbation du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'ouest lyonnais;
- Aux communes limitrophes.

Délibération n° 2021 02 21 n°07 : VIE MUNICIPALE – Modification de la composition des commissions municipales à la suite de la démission d'un conseiller municipal.

Par délibération du 8 juin 2020, le conseil municipal a créé des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Pour mémoire, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. L'élection de ses membres est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Dans un souci de bonne administration et à la suite des démissions de Monsieur Matthieu VERPILLAT et Madame Frédérique DAMON, il est proposé de modifier la composition des commissions pour permettre aux conseillers municipaux qui le souhaitent d'intégrer de nouvelles commissions.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle les commissions municipales créées et leur composition actuelle :

► la commission affaires scolaires

Elle intervient sur les questions intéressant la politique éducative locale. Elle donne son avis sur l'organisation de l'école (tarifs, rythmes scolaires, préparation du conseil d'école...) et sur les projets de travaux (construction d'un bâtiment scolaire, équipements...).

Périodicité: 2 à 3 fois par an

Membres de la commission affaires scolaires

Sandrine ARNAUD, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Ghislaine FROMM Edouard WILLEMIN

la commission chemins et voirie

Elle donne son avis sur les questions intéressant les chemins. Elle instruit le plan d'interventions de la voirie et plan déneigement ;.

<u>Périodicité</u>: 3 à 4 fois par an

Membres de la commission chemins et voirie

Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Gérard DUPLAT Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Sylvère MAHIEU, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN



la commission communication

Elle donne son avis sur les questions relatives à la communication, les publications locales. <u>Périodicité</u>: sur chaque parution de bulletin et au moins une fois par an

Membres de la commission communication

Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Rémi GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Gerbert RAMBAUD, Isabelle VIDAL

la commission évolution durable

Elle intervient sur les questions intéressant l'évolution durable. Elle travaille à des projets transversaux et participatifs sur la question de l'évolution durable.

Périodicité: au moins 1 fois par an

Membres de la commission évolution durable

Roland BADOIL, Carine BERNY, Safi BOUKACEM, Frédérique DAMON, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE, Matthieu VERPILLAT

la commission fêtes et cérémonies

Elle intervient sur les questions intéressant l'animation locale. En lien avec le comité des fêtes, elle participe à la préparation de manifestations locales.

Périodicité: au moins 1 fois par an

Membres de la commission fêtes et cérémonies

Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Véronique DUMAS, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN

la commission finances

Elle intervient sur les questions intéressant les finances de la commune.

Elle joue un rôle d'instruction des dossiers dans le cadre du budget. En principe, elle se réunit en octobre pour un point d'étape budgétaire, en janvier sur la préparation du débat d'orientations budgétaires et en février sur le vote du budget.

Elle est obligatoirement consultée avant toute souscription d'une ligne trésorerie inférieure à un seuil défini en conseil.

Périodicité : 3 à 4 fois par an

Membres de la commission finances

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Olivier DEROZARD, Beatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Philippe LARGE, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD

la commission jeunesse

Elle intervient sur les questions intéressant la jeunesse.

En lien avec les acteurs de la politique jeunesse, elle soutient et accompagne les projets favorisant les interactions avec les jeunes.

Périodicité: au moins 1 fois par an

Membres de la commission jeunesse

Sandrine ARNAUD, Carine BERNY, Joao DA ROCHA, Beatrice DUMORTIER, Aline DURAND, Ghislaine FROMM

la commission des marchés publics

Elle donne son avis sur les marchés publics dans les conditions définis par le règlement intérieur de la commune (marchés publics soumis à la procédure adaptée à partir de 40 000 € HT) Périodicité : 3 à 4 fois par an en fonction de la programmation des marchés publics



Membres de la commission marchés publics

Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Daniel MALOSSE, Edouard WILLEMIN

la commission organisation des services et ressources humaines

Elle intervient sur les questions intéressant l'organisation des services.

Elle donne un avis sur les propositions d'avancement de carrière des agents (avancement de grade, promotion interne...). Elle travaille en lien avec la direction générale des services à améliorer le fonctionnement des services.

Périodicité: au moins 1 fois par an

Membres de la commission organisation des services et ressources humaines

Beatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Fatima FERNI, Daniel MALOSSE

la commission relations extérieures

Elle intervient sur les questions intéressant les partenariats extérieurs notamment avec les échanges avec la Roumanie.

<u>Périodicité</u>: au moins 1 fois par an

Membres de la commission relations extérieures

Sandrine ARNAUD, Geneviève HECTOR, Chantal ROCHE, Matthieu VERPILLAT

la commission sécurité et accessibilité

Elle intervient sur les questions intéressant la sécurité des bâtiments communaux et le plan d'accessibilité. Enjeu important, elle instruirait la question du plan communal de sauvegarde afin d'améliorer la gestion des risques (inondation, incendie, épidémie...)

<u>Périodicité</u>: au moins 1 fois par an

Membres de la commission sécurité et accessibilité

Safi BOUKACEM, Gérard DUPLAT, Ghislaine FROMM, MATHIEU Sylvère

la commission sport

Elle intervient sur les questions intéressant le sport. En lien avec l'ensemble des associations sportives, elle propose un planning d'utilisation des équipements sportifs.

Périodicité: au moins 1 fois par an

Membres de la commission sport

Roland BADOIL, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Stéphane GILLET, Christian NEUVILLE

la commission urbanisme et projets

Elle intervient sur les questions intéressant l'urbanisme.

Elle donne son avis sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire ou d'aménager...) ou la planification. Elle est obligatoirement sur l'exercice du droit de préemption.

Périodicité: chaque 1er lundi du mois à 20h30

Membres de la commission urbanisme et projets

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Ghislaine FROMM, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Sylvère MATHIEU, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Matthieu VERPILLAT, Edouard WILLEMIN

> la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme

Elle intervient sur les questions intéressant la culture, le patrimoine et le tourisme. En lien avec les associations et les partenaires, elle élabore le calendrier des fêtes. Elle participe à l'organisation des manifestations culturelles ou d'évènements sur le patrimoine communal.

Périodicité : au moins 1 fois par an



Membres de la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme

Sandrine ARNAUD, Aline DURAND, Fatima FERNI, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE, Matthieu VERPILLAT

la commission vie économique et agriculture

Elle intervient sur les questions intéressant la vie économique et l'agriculture. En lien avec les organisations professionnelles et l'association des commerçants, elle participe à la mise en œuvre d'actions ou de projets en lien avec le développement économique. <u>Périodicité</u>: au moins 1 fois par an

Membres de la commission vie économique et agriculture

Sandrine ARNAUD, Safi BOUKACEM, Frédérique DAMON, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Remi GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Matthieu VERPILLAT, Isabelle VIDAL

Monsieur le Maire présente la composition des compositions après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT

Désigne les membres des commissions conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Membres de la commission affaires scolaires

Sandrine ARNAUD, Sylvain BARCET, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Ghislaine FROMM, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission chemins et voirie

Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Gérard DUPLAT, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Sylvère MATHIEU, Gerbert RAMBAUD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission communication

Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Rémi GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Gerbert RAMBAUD, Isabelle VIDAL

Membres de la commission évolution durable

Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvain BARCET, Safi BOUKACEM, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Yohann DUMAS, Gérard DUPLAT, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE

Membres de la commission fêtes et cérémonies

Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Véronique DUMAS, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission finances

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Olivier DEROZARD, Beatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Philippe LARGE, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD



Membres de la commission jeunesse

Sandrine ARNAUD, Carine BERNY, Joao DA ROCHA, Beatrice DUMORTIER, Aline DURAND, Ghislaine FROMM

Membres de la commission marchés publics

Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Daniel MALOSSE, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission organisation des services et ressources humaines

Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Fatima FERNI, Daniel MALOSSE

Membres de la commission relations extérieures

Sandrine ARNAUD, Geneviève HECTOR, Chantal ROCHE

Membres de la commission sécurité et accessibilité

Safi BOUKACEM, Gérard DUPLAT, Ghislaine FROMM, MATHIEU Sylvère

Membres de la commission sport

Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Stéphane GILLET, Christian NEUVILLE

Membres de la commission urbanisme et projets

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Yohann DUMAS Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Ghislaine FROMM, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Sylvère MATHIEU, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Edouard WILLEMIN

Membres de la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme

Sandrine ARNAUD, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Fatima FERNI, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE

Membres de la commission vie économique et agriculture

Sandrine ARNAUD, Safi BOUKACEM, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Remi GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Isabelle VIDAL, Jean-Pierre NEMOZ

Délibération n° 2021 02 21 n°08 : VIE MUNICIPALE – Modification de la composition des comités consultatifs à la suite de démissions de conseillers municipaux.

Par délibération du 8 juin 2020, le conseil municipal a décidé de la création de comités consultatifs des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la



commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

La durée de ces comités ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les membres élus sont désignés par le conseil municipal au scrutin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Dans un souci de bonne administration et à la suite de la démission de Monsieur Matthieu VERPILLAT en décembre 2021, il est proposé de modifier la composition des comités pour permettre aux conseillers municipaux qui le souhaitent d'intégrer de nouveaux comités.

Monsieur le Maire présente les comités et leurs compositions actuelles :

1. Comité de pilotage « rythmes scolaires »

Depuis 2014, la semaine d'école à VAUGNERAY est à 4,5 jours. Le projet éducatif de territoires autour de ces rythmes est élaboré en concertation avec les acteurs de l'école dans le cadre d'un COPIL rythmes scolaires. Ce comité participe à la réflexion sur le rythme de l'enfant, fait des propositions en vue d'améliorer le PEDT et les modalités d'organisation de ces temps

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjoint aux affaires scolaires Membres de la commission des affaires scolaires Stéphane GILLET	Monsieur l'inspecteur d'académie Un.e représentant.e de l'école publique élémentaire Un.e représentant.e de l'école publique maternelle Un.e représentant.e de l'école privée
	Un.e représentant.e de lOVE- Le Chardonnet Un représentant de chaque association des parents d'élèves Un représentant des associations suivantes: USOL, Twirling, école de musique, MJC, Antre liens, Association des familles, restaurant scolaire Un.e représentant.e de Rayon de soleil de l'enfance
	Un.e agent.e communal.e intervenant sur les activités périscolaires La responsable de la bibliothèque Délégué DDEN La responsable du service jeunesse de la CCVL Deux personnes issues de la société civile montrant un intérêt pour cette question

2. Comité de pilotage « journée du jeune citoyen (JJC) »

La commune de Vaugneray organise depuis plusieurs années une journée à destination des CM2 des écoles de la commune autour du thème de la citoyenneté.

Ce projet événementiel J.J.C. d'une journée entièrement dédiée à la citoyenneté et adressée à l'ensemble des enfants des classes de CM2 des 2 écoles de la commune (l'une publique, l'autre privée) et étendu aux élèves de classes inclusives depuis 2016.

Les valeurs de Vivre ensemble sont au cœur de cette journée animée par les élus et les agents communaux, les associations sportives et culturelles de Vaugneray en collaboration avec les enseignants et directions des écoles primaires. Il s'agit de prendre pleinement conscience de son pouvoir d'agir pour la commune en s'engageant dans une dynamique active de citoyenneté.

La réussite de cette journée tient à la concertation de l'ensemble des acteurs autour d'un comité de pilotage.

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjoint aux affaires scolaires	Directrice de l'école publique



Conseillère déléguée à la jeunesse	Enseignants de CM 2 de l'école primaire publique
Membres de la commission des affaires scolaires	Enseignants de CM 2 de l'école primaire privée
Membres de la commission jeunesse	Représentants de l'USOL
Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN	Représentants de la MJC
	Services municipaux concernés : direction générale,
	bibliothèque, périscolaire

3. Comité de pilotage « Théâtre GRIFFON »

Le COPIL de pilotage du Théâtre GRIFFON a vocation à réfléchir à la programmation du théâtre. Ce comité aura vocation à définir les objectifs communs aux différents utilisateurs de la salle. Les objectifs de la saison culturelle seront présentés et feront l'objet d'une présentation financière. le comité de pilotage validera le calendrier d'utilisation de la salle.

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire	3 représentants de la MJC
Adjoint à la culture et au patrimoine	2 représentants par association locale intéressée
Sandrine ARNAUD; Gerbert RAMBAUD;	4 personnes issues de la société civile montrant un
Matthieu VERPILLAT	intérêt pour cette question

4. Comité de pilotage « organisation et le suivi du restaurant scolaire »

L'organisation du restaurant scolaire répond à un enjeu sociétal important, à la fois d'un point de vue de la santé des élèves mais également au défi environnemental.

La réflexion et le suivi de ce service implique la participation de l'ensemble des acteurs.

Le comité de pilotage devra avoir le souci de proposer un service de qualité, en particulier sur les points suivants :

- •Approvisionnement des matières premières, conformément au cahier des charges : la commune devra choisir les fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique en association les membres du COPIL
- confection de repas équilibrés,
- accueil des enfants durant la pause méridienne les jours scolaires.

Le comité de pilotage proposera au conseil municipal les tarifs de la rentrée suivante dans le courant du 1er trimestre de l'année civile en cours. Ces tarifs seront votés en séance de conseil municipal. Le comité de pilotage adoptera le règlement intérieur du service de restauration scolaire avant le 31 août

de chaque année.	_									
de chaque annee.										
	de	chaque ai	nnee.							
		. comme a	- photag	c adopt	cia ic ics	giernem miten	icui uu se	JIVICC	de restauration scor	me avam ie 31 aoc

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjoint aux affaires scolaires	8 membres maximum désignés par les associations intervenant autour du service de restauration scolaire

La cuisinière, le régisseur, la directrice générale des services, la responsable des services techniques sont membres de droit sans voix délibérative.

5. Comité consultatif « espace culturel du Clos des visitandines »

Une réflexion a été lancée sur l'affectation de l'espace culturel du Clos des Visitandines. Ce projet pourrait être mené en concertation avec les habitants de la commune.

Il est proposé de renouveler ce COPIL dont la composition est fixée comme suit :

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire Adjoint à la culture et au patrimoine Membres de la commission culture, patrimoine Jean-Pierre NEMOZ	Tout habitant intéressé



6. Comité consultatif « évolution durable »

L'évolution durable implique la participation des habitants à la réflexion sur les actions à mener pour répondre à l'enjeu environnemental de l'humanité et à traduire ces projets à l'échelon local.

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire	Tout habitant intéressé
Adjoint à l'évolution durable	
Membres de la commission évolution durable	

7. Comité consultatif « kiosque d'information jeunesse »

La commune de VAUGNERAY a créé un kiosque information jeunesse afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets et faciliter le fonctionnement en réseau des acteurs de la jeunesse.

Ces acteurs travaillent ensemble à la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes du territoire. La pertinence d'un projet de territoire justifie une coordination à l'échelon intercommunal avec la création d'une structure intercommunale jeunesse.

Un conseil consultatif permettrait d'accompagner la réalisation de ce projet.

Pour le conseil municipal	Pour la société civile	
Le Maire	Mission locale	
Conseillère déléguée à la jeunesse	Représentants de la MJC	
Membres de la commission jeunesse	Solidarité emplois	
Commission jeunesse du CCAS	Représentants du foyer clair Matin	
Edouard WILLEMIN	Collège St Sébastien	
	Collège Georges Charpak	
	Agents de la Bibliothèque	
	Maison du Rhône	
	Représentants du pôle jeunesse de CCVL	

8. Comité consultatif « médiathèque »

Ce comité a pour objet d'accompagner les projets de la médiathèque.

Pour le conseil municipal	Pour la société civile
Le Maire	Bénévoles de la médiathèque
Adjoint à la culture et au patrimoine	Agents de la Bibliothèque
Membres de la commission culture, patrimoine	

8. Comité consultatif « tiers lieu »

Le comité de pilotage a pour mission de conduire la réflexion sur la création d'un tiers lieu : partenariat, animations et services proposés, montage juridique et financier, évaluation, supports de communication.

Le COPIL est composé des représentants d'acteurs suivants :

Collège élus	les membres de la commission vie économique et Jean-Pierre NEMOZ, Daniel		
	MALOSSE, Joao DA ROCHA		
Collège habitants	tout habitant intéressé par la question		
Collège	1 représentant de l'EFS et 1 représentant de la Médiathèque de Vaugneray		
technique			

Les réunions peuvent se tenir en tout lieu utile. Le Président ou la personne convoque les membres du COPIL de manière dématérialisée et fixe l'ordre du jour. Les avis du COPIL sont pris à la majorité simple et le vote est à main levée

Monsieur le Maire présente la liste des comités consultatifs et la composition qui pourrait être la leur après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

PV du conseil municipal du 21 février 2022 Page 19 sur 22



Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Désigne les membres élus au sein des comités conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Décide de supprimer le Comité consultatif « Kiosque Information jeunesse ».

Comité de pilotage « Théâtre GRIFFON »

Le Maire

Adjointe à la culture et au patrimoine

+ Sandrine ARNAUD, Gerbert RAMBAUD

Comité de pilotage « organisation et le suivi du restaurant scolaire »

Le Maire

Adjointe aux affaires scolaires

Comité de pilotage « rythmes scolaires »

Le Maire

Adjointe aux affaires scolaires

Membres de la commission scolaire

Sandrine ARNAUD, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Ghislaine FROMM, Edouard WILLEMIN, Sylvain BARCET

+ Stéphane GILLET

Comité de pilotage « journée du jeune citoyen (JJC)

Le Maire

Adjointe aux affaires scolaires

Conseillère déléguée à la jeunesse

Membres de la commission scolaire

Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Ghislaine FROMM, Edouard WILLEMIN, Sylvain BARCET

Membres de la commission jeunesse

Sandrine ARNAUD, Carine BERNY, Joao DA ROCHA, Beatrice DUMORTIER, Aline DURAND, Ghislaine FROMM

+ Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN

Comité consultatif « espace culturel du Clos des visitandines »

Le Maire

Adjoint à la culture et au patrimoine

Membres de la commission culture, patrimoine

Sandrine ARNAUD, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Fatima FERNI, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE

+ Jean-Pierre NEMOZ

Comité consultatif « évolution durable »

Le Maire

Adjointe à l'évolution durable

Membres de la commission évolution durable

Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Carine BERNY, Safi BOUKACEM, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE; Yohann DUMAS

Comité consultatif Kiosque Information jeunesse

à supprimer



Comité consultatif « médiathèque »

Le Maire

Adjoint à la culture et au patrimoine

Membres de la commission culture, patrimoine

Sandrine ARNAUD, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Fatima FERNI, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE

+ Yohann DUMAS

Comité consultatif « tiers lieu »

Le Maire

Membres de la commission vie économique

Sandrine ARNAUD, Safi BOUKACEM, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Remi GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Isabelle VIDAL

+ Daniel MALOSSE, Joao DA ROCHA

Délibération n° 2021 02 21 n°09 : CIMETIERE - Agrandissement du cimetière communal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'agrandir le cimetière communal afin de répondre au nombre croissant de la population communale et au peu de place restant dans le cimetière actuel.

Il explique qu'une procédure relativement longue doit être suivie lorsque l'emplacement choisi pour le cimetière est à moins de 35 mètres d'habitations et que la commune a plus de 2 000 habitants. Or le terrain est situé à côté du cimetière, acquis il y a plusieurs années par la commune dans l'objectif d'étendre celui-ci, est en effet entouré d'habitations.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier agrandissement remonte à 1996 et présente la procédure.

Monsieur Gérard DUPLAT propose de rectifier le plan projeté puisque le projet porte également sur une partie de la parcelle 28.

(plan corrigé en séance)

Madame Chantal ROCHE demande si l'agrandissement projeté est suffisant.

Monsieur le Maire répond au moins pour 35 ans.

La procédure est la suivante :

- délibération du conseil municipal lançant la procédure d'agrandissement,
- étude hydrogéologique du terrain par un expert, afin de vérifier l'impact de l'extension sur les nappes phréatiques de surface,
- enquête publique,
- transmission du dossier en Préfecture, pour avis du CODERST (Conseil Départemental du l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) puis du Préfet
- délibération du Conseil Municipal approuvant le projet d'extension.

En parallèle, il sera nécessaire de travailler sur l'étendue exacte du cimetière, son aménagement intérieur et son enceinte, afin de prévoir le budget correspondant.



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour décider de lancer le projet d'extension du cimetière et d'autoriser le Maire à tous les actes nécessaires (mandatement d'un expert, lancement de l'enquête publique...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-7, L,2213-8, L.2223-1 et R.2223-1,

Considérant que le cimetière actuel n'est plus suffisant pour une commune de 6 000 habitants, compte tenu de la moyenne actuelle des décès sur les cinq dernières années,

Considérant que cet agrandissement sera effectué en partie sur les parcelles cadastrées AD 27 et AD 28, appartenant à la Commune.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)

Décide l'agrandissement du cimetière communal sur les parcelles cadastrées sous AD 27 et AD 28

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux divers actes nécessaires à la procédure

Dit que les crédits afférents seront inscrits au budget 2022 de la commune.

Communication n° 2021 02 21 n°01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Domaine	Objet	Nom	Montant
2022-02	05/01/2022	BAUX COMMUNAUX	Bail pour un garage dans un immeuble communal		Loyer mensuel de 50,46 €
2022-03	06/01/2022	BAUX COMMUNAUX	Bail pour un garage dans un immeuble communal		Loyer mensuel de 50,46 €
2022-04	06/01/2022	BAUX COMMUNAUX	Location d'un local dans un bâtiment communal		Loyer mensuel de 115,57 €
2022-05	29/01/2022	BAUX COMMUNAUX	Bail pour un appartement dans l'immeuble communal		Loyer mensuel de 237,74 €
2022-06	30/12/2021	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession Brun	792,00 €
2022-07	06/12/2021	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession Leduc	396,00 €
2022-08	06/01/2022	CIMETIERE	Concession 15 ans	Concession Teppe	198,00 €
2022-09	18/01/2022	CIMETIERE	Concession 50 ans	Concession Tribes	1 624,00 €

AUTRES INFORMATIONS:

19 mars : cérémonie à 18h00

Depuis deux ans, la cérémonie s'est déroulée en version réduite. Cette année, elle retrouve un schéma plus classique d'autant qu'elle marque le $60^{\rm ème}$ anniversaire du cessez-le-feu.

Elections

Monsieur le Maire rappelle les dates de prochaines élections et invitent les conseillers à s'inscrire sur le doodle pour tenir les bureaux de vote.

Fermeture du centre de vaccinations à Vaugneray

Le centre le plus proche sera celui de Beauvallon.

23 février à 20h30 – 1ère réunion de travail sur le projet de charte des remblais.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h26.

Le Secrétaire, Le Maire,

Béatrice DUMORTIER Daniel JULLIEN